

Résumé des principaux éléments du Cycle de Doha

Généralités : intégrer les questions de développement au cœur même des négociations de l'OMC, y compris les questions de mise en œuvre, l'aide technique et le renforcement des capacités.

Produits non agricoles : améliorer l'accès aux marchés par des ententes sur les modalités visant les mesures tarifaires et non tarifaires (dans la mesure du possible) avant la fin de mars 2003.

Agriculture : modalités permettant d'étendre les engagements relatifs aux trois piliers de l'Accord sur l'agriculture (soutien intérieur, mesures disciplinaires visant les subventions à l'exportation, et accès aux marchés), devant être mises en place avant la fin de mars 2003.

Services : un échéancier ferme a été convenu pour les négociations sur les services, avec le dépôt des demandes initiales prévues pour la fin de juin 2002 et les offres initiales avant la fin de mars 2003.

Propriété intellectuelle liée au commerce : au-delà de la déclaration politique sur les ADPIC et la santé publique, des négociations se dérouleront sur un nombre restreint de questions techniques (notamment sur un registre des vins et des spiritueux).

Négociations sur les règles : ces négociations doivent porter sur les mesures disciplinaires visant les subventions, les droits antidumping et compensateurs, ainsi que les accords commerciaux régionaux.

Questions systémiques : améliorations au système de règlement des différends et examen de l'interaction entre l'OMC et les accords multilatéraux sur l'environnement (AME).

Une ronde ou un plan d'action?

La première controverse qui a surgi après que les ministres du Commerce eurent déclaré que Doha avait été un succès oppose trois visions : a) une ronde a été lancée (au sens habituel du terme); b) la décision prise représentait un « lancement prospectif », les vraies décisions ayant été reportées jusqu'à la tenue de la cinquième réunion ministérielle, à Mexico, à la fin de 2003; et c) il serait plus juste de décrire ce qui a été convenu comme un plan d'action — lequel serait, en grande partie, un « plan d'action pour le développement ».

Le fait que l'on ait pu défendre légitimement toutes ces visions témoigne de façon éloquente de la formulation